



Saisie suite a une liquidation judiciaire

Par **regis bocquenet**, le **02/11/2011 à 21:21**

Bonjour,

Dans le cadre de la liquidation judiciaire d'une activité professionnelle (artisan carrossier peintre automobile), une liste des biens du local professionnel a été dressée. Elle n'a pas été utilisée, le mandataire judiciaire a demandé au TGI la vente d'une parcelle de terrain appartenant en nom propre au propriétaire artisan, la composition du TGI durant la vente "citée sur le jugement d'adjudication" et la suivante: 1 vice-président statuant en qualité de juge de l'exécution, 1 greffier, et l'avocat du liquidateur. Mise à prix 20 000 euros, prix de vente 13 300 euros environs montant de la dette 15.000 euros. L'avocat du liquidateur couvre la mise à prix et aussitôt déclare qu'il n'avait fait que prêter son nom à la SCI déclarée adjudicateur de l'immeuble par le juge. A ce jour le montant de la dette, malgré la vente, reste de 24.000 euros environs. Il a demandé ces derniers jours la mise en vente de la maison principale de l'artisan d'une valeur d'environ 250.000 euros.

1 : La composition du TGI n'aurait-elle pas dû être composée d'un commissaire priseur ou d'un huissier de justice ?

2 : La vente n'aurait-elle pas dû couvrir la somme totale des créances ?

3 : Peuvent-ils vendre un bien de 250 000 euros pour une dette 10 fois moins importante sans avoir exploité la liste de biens liés à l'activité professionnelle ?

Tous les documents relatifs sont en ma possession et je reste à votre disposition pour compléter ces informations.

Dans l'attente de vous lire veuillez accepter mes salutations empressées.